

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil, qui se déroulera le 13 août 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3591 6^e av. Domaine Patry

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0041:

La demande de dérogation mineure 2024-0041 vise à :

- Régulariser la position d'une résidence unifamiliale isolée située à 7.52 mètres de la limite de propriété avant, plutôt que les 7.60 mètres qui sont minimalement prescrits à la grille.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

Donné à Sainte-Julienne, ce mardi 30 juillet 2024.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière